



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Jeudi 30 Mars 2017**

OBJET: Avis sur l'organisation de la manifestation « Tchimbé Raid Ultra Trail de la Martinique »

Président

Monsieur Louis BOUTRIN

Secrétaire de séance.....

Madame Nadiège LITRE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 Mars, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 Mars 2017
2. Candidature du PNM au Conseil de Développement de CAP NORD Martinique

Finances

3. Examen et vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 (Principal et Annexe de Formation)

Ressources Humaines

4. Régime Indemnitare
5. Convention d'adhésion « Médecine Préventive »
6. Taux d'avancement de grade
7. Création d'un poste
8. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 26
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 19

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, L. ADENET, C. MENCE & MMES C. BAURAS, M. PLANTIN, K. BERNABE
Communes : -Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), M. J. ESPARTERO (Saint-Pierre), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE, M. J. DERIC (Sainte-Anne) représente M. A. THEODOSE

Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : Mme M-L. LESDEMA à M. D. LOUIS-REGIS - M. G. COUTURIER à Mme N. LITRE - M. B. BIROTA à Mme M. PLANTIN

Communes : Mme. S. SIMBA (Diamant) à Mme J. DULAC – Mme F. EDWIGES (Ducos) à M. R. RENE-CORAIL – M. C. DACHIR (Marin) à M. E. CHEMIN – M. J-G. GABRIEL (Prêcheur) à M. G. CANTINOL – Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM : Mme MF. TOUL, M. F. LORDINOT, Mme J. DULYS-PETIT, M. D. ZOBDA, M. F. CATHERINE

Communes : Membres titulaires : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), M.T. MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. BOURGEOIS (Fonds Saint Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. M. MARTHELY (Robert), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. C. PALIN (Trinité).

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Excusés : Mme P. SIMONIN (Sainte-Marie)

Invité : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM

Assistaient à la réunion :

M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 Février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Considérant la nécessité que le Parc naturel de Martinique donne son avis sur l'organisation des manifestations de pleine nature,

Considérant la télé déclaration du Club Tchimbé Raid pour organiser du 5 au 7 Mai 2017 la manifestation intitulée « Tchimbé Raid Ultra Trail de la Martinique » à partir des 3 courses suivantes :

N°	Parcours	Distance	Effectif
1	Le « Tchimbé Raid » entre Prêcheur et Schoelcher	107 km	300 participants
2	Le « Tchimbé Raid du Volcan » entre Ajoupa-Bouillon et Schoelcher	50 km	300 participants
3	Le « Tchimbé Raid du Piton » entre le Camp de Balata et Schoelcher	18 km	400 participants

Considérant que l'ensemble des parcours ci-dessus se trouve dans le périmètre du territoire du Parc naturel de Martinique,

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement Durable du PNM en date du 23 Mars 2017 avec les réserves formulées ci-après :

- Que les conditions climatiques le jour de la manifestation soient favorables afin d'éviter toute dégradation du milieu,
- Que la Charte de bonne conduite éco-citoyenne pour l'organisation de manifestations sportives de pleine nature validée par le Conseil Scientifique et Culturel du PNM soit respectée,
- Que des prises de vue photographiques sur des passages délicats avant et après le passage des participants soient réalisées.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

Les membres présents et représentés, dont six abstentions et un contre,

Le Comité Syndical

Article 1

Emet un avis favorable sur l'organisation de la manifestation « Le Tchimbé Raid Ultra Trail de la Martinique ».



Article 2

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat
actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort à France, le 30 Mars 2017

Le Président, *α*

Louis BOUTRIN



